

Communication N° 21 - 2017 au Conseil communal

Séance du 14 décembre 2017

**Boucllement du préavis N° 06-2015
Centre sportif de Rochettaz
Démolition et reconstruction du pavillon
du Tennis Club de Pully**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour la démolition et la reconstruction du pavillon du Tennis Club de Pully, sis au Centre sportif de Rochettaz, en référence au préavis N°06-2015 (29 avril 2015).

Le décompte est le suivant :

• Crédit d'investissement accordé	CHF	1'760'000.00
dont à charge du TCP (cuisine professionnelle)	CHF	94'600.00
• Total des dépenses à charge de la Ville	CHF	1'648'145.10
• Non dépense	CHF	17'254.90

Une participation de CHF 94'600.00 du Tennis Club de Pully (ci-après TCP) a été perçue pour compenser la plus-value d'une cuisine professionnelle souhaitée par le TCP et l'agencement d'une buvette standard mise à disposition par la Ville dans tous les bâtiments des clubs.

Le total des dépenses, de CHF 1'648'145.10 prélevé sur les disponibilités de la bourse communale, sera amorti par annuités égales sur une période de 30 ans et comptabilisé dans les comptes de la Commune dès le 1^{er} janvier 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 14 décembre 2017